

AFFAIRE N° 44/6. - Classement des différentes voies dans la Voirie Communale.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Vous n'êtes pas sans savoir que la Commune de Saint-Denis se heurte à de grosses difficultés pour financer sa voirie extra-urbaine.

En effet, nous avons :

- d'une part, une voirie rurale non reconnue de 34 kms 115 qui ne bénéficie qu'à très faibles doses et très rarement de l'aide de la Direction de l'Agriculture ;

- d'autre part, d'une voirie communale à caractère de chemins comportant 17 kms 235 ne bénéficiant aucunement de l'aide de l'Agriculture, mais pouvant bénéficier de l'aide du Fond Spécial d'Investissement Routier.

Afin de bénéficier davantage des subventions du Fond Routier, je vous propose d'accepter le classement de notre Voirie Rurale non reconnue dans notre Voirie Communale à caractère de "Chemins".

Par ailleurs, il m'est apparu qu'un nombre important de voies tant urbaines qu'extra urbaines, notamment à Sainte-Clotilde, sont ignorées de notre classement. Je vous propose d'affecter dans la voirie urbaine les voies ci-après :

1°) A SAINTE CLOTILDE

- Ruelle Saint-Expédit	660 m à 12 m d'emprise	
- Ruelle Pitel	550 m à 10 m	"
- Ruelle de la Cure	580 m à 10 m	"
- Ruelle Papangue	360 m à 8 m	"
- Chemin du Gymnase des Deux Canons	400 m à 12 m	"
- Jonction Chemin du Gymnase des 2 Canons - Ruelle Papangue	140 m à 8 m	"
- Chemin de la Croix, partie Nord du CD 44	380 m à 12 m	"
- Chemin de la Croix, partie Sud	500 m à 12 m	"
- Chemin de la Poste	350 m à 10 m	"
- Jonction Nord du Chemin La Croix au Chemin Lory-les-Hauts	150 m à 10 m	"
- Jonction Sud du Chemin La Croix au Chemin Lory-les-Hauts	140 m à 10 m	"
- Chemin SEVAGANI	450 m à 10 m	"
- Jonction Chemin Lory et CD 44	240 m à 12 m	"

2°) A SAINT-DENIS

- Chemin VABOIS	320 m à 10 m d'emprise	
-----------------------	------------------------	--

3°) AU CHAUDRON

- Rue Bridet	280 m
- Rue Indiana	190 m
- Rue L. et A. Brunet	270 m
- Rue Gabriel Lahuppe	320 m
- Voie périphérique du Stade du Chaudron	740 m
- Rue des Frères Caranian	365 m
- Rue Amiral Bosse	225 m
- Avenue J. Bédier (Nord CD 44)	150 m
- Rue de l'Eglise	140 m
- Rue Joseph de Villèle	190 m
- Rue Louis Ozoux	245 m
- Rue Jean Bertho	180 m
- Rue Ernest Cotteret	130 m
- Rue Théodore Chasseriau	250 m
- Rue de l'Ecole	230 m
- Rue de la Gare	510 m
- Rue Evariste Berg	260 m
- Rue Jacob de Cordemoy	250 m
- Rue Roger Fayet	440 m
- Rue François Chapelain	170 m

TOTAL des VOIES URBAINES

10 755 m

Une partie des voies du Chaudron a déjà été prise en compte par la Commune de Saint-Denis par Convention du 1/4/1967, approuvée le 23/8/1967. Une Convention a été préparée pour la seconde partie.

Par ailleurs, je vous propose le classement dans la Voirie Communale extra urbaine à caractère "Chemins" des voies ci-après :

1°) AU CANAL DU BRULE

- Chemin DUFOUR	1 600 m à 10 d'emprise
- Chemin JUNQUET	210 m à 10 m "
- Chemin Anade HOARAU	2 450 m à 10 m "
- Chemin BEGUE	500 m à 10 m "

2°) AU BRULE

- Chemin JUGO

3°) A LA MONTAGNE

- Chemin de la S.A.R.L.E.C. (de la partie classée au Chemin Départemental)	1 300 m
- Chemin GAUD	1 200 m
- Ruelle Bambou	3 000 m
- Chemin Hautbois (de la partie classée au Chemin Neuf)	200 m
- Chemin VALLIAME	1 500 m

Le classement dans la Voirie Communale de l'ensemble de ces voies se justifie d'une part, par les demandes incessantes qui nous sont formulées, d'autre part, par leur vocation de desserte des habitations riveraines.

Le total des voies que je vous propose de classer s'établit donc ainsi :

- VOIRIE URBAINE	10 755
- CHEMINS COMMUNAUX	46 075

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.